



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 137.3), la présente est pour certifier que le règlement connu sous le numéro 26-313 de la Municipalité d'Albanel ayant pour titre *Règlement d'amendement No 26-313 modifiant le règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements concernant l'utilisation des cours et des marges de recul*, a été examiné et approuvé, par la résolution numéro 227-09-26 du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Maria-Chapdelaine à sa séance du 9 septembre 2026 et est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du Document complémentaire.

JE, soussigné, Christian Bouchard, greffier-trésorier adjoint dûment autorisé, DÉLIVRE par la présente un certificat de conformité à l'égard dudit règlement adopté par le conseil municipal de la Municipalité d'Albanel lors de la séance de son conseil du 4 mai 2026.

Donné à Dolbeau-Mistassini ce 14^{ième} jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint

p. j. Extrait de résolution n° 227-09-26



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI,
MERCREDI LE 9 SEPTEMBRE 2026 À 19 HEURES.

Sont présents(es) :

M. Rémi Rousseau, Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville
Mme France Simard, Mairesse de Saint-Stanislas
Mme Carole Tremblay, Mairesse de Péribonka
M. Michel Chiasson, Maire de Sainte-Jeanne d'Arc
Mme Jacynthe Doucet, Mairesse de Normandin
M. Daniel Tremblay, Maire de Notre-Dame-de-Lorette
M. Jean Morency, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR JEAN MORENCY, PRÉFET.

Sont absents(es) :

M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin

Invités(es) :

M. Tim St-Pierre, Directeur de l'administration
Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice du développement
M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint

227-09-26

Règlement 26-313 modifiant le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine est en vigueur depuis le 27 juin 2007;

ATTENDU QUE la municipalité d'Albanel transmettait par courriel, en date du 4 mai 2026, le règlement numéro 26-13 intitulé *Règlement d'amendement N° 26-313 modifiant le règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements concernant l'utilisation des cours et des marges de recul*, ainsi que la résolution par laquelle ledit règlement a été adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine doit, dans les 120 jours suivants, la transmission du règlement, évaluer sa conformité aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) ainsi qu'aux Dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a pris connaissance de l'analyse de conformité déposée par son service d'aménagement;

ATTENDU QUE le règlement 26-313 de la municipalité d'Albanel ne contrevient ni aux objectifs du SADR ni aux dispositions du Document complémentaire de la MRC;

Il EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le règlement numéro 26-313 de la municipalité d'Albanel intitulé *Règlement d'amendement N° 26-313 modifiant le règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements concernant l'utilisation des cours et des marges de recul*; et ;

QUE le conseil de la MRC autorise le greffier-trésorier adjoint à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 26-313 à la municipalité d'Albanel.



ADOPTÉE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2026

(SIGNÉ) JEAN MORENCY, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-
TRÉSORIER ADJOINT